

ARTICLES Avril 2009

INTERNET / RESEAUX SOCIAUX / VIE PRIVEE

Enquête

Nos vies sur Internet, à perpète

LE MONDE | 01.04.09 |

A 31 ans, Fanny est déjà passée par une dizaine d'entreprises, dans le journalisme, la communication, le marketing. Comme beaucoup de semi-précaires, elle laisse son profil affiché en permanence sur les sites Internet d'emploi et les plates-formes communautaires professionnelles comme Linked-In ou Viadeo. Par ailleurs, Fanny utilise Internet pour son plaisir : elle fréquente le site de rencontres Meetic, a un profil Facebook et une page sur MySpace. Elle est aussi l'auteur d'un blog personnel qui porte son nom, où elle publie des textes humoristiques, décalés ou provocateurs.

En septembre 2008, à l'issue d'un stage de formation, Fanny commence une nouvelle période d'essai dans une agence de communication parisienne. Elle est alors contactée par la petite agence de recrutement Elae, qui lui propose un autre poste. Elle se prépare pour un nouvel entretien d'embauche - elle a l'habitude. Mais elle a oublié un détail. Sur le CV en ligne envoyé à Elae, elle avait placé un lien vers son blog : *"Au départ, il était plutôt orienté pro, je voulais montrer que je savais rédiger un article. Puis j'ai trouvé un job, et mon blog est devenu de plus en plus perso, je racontais ma vie, mes états d'âme, je faisais de l'humour."*

Informée de l'existence du blog, la patronne de la société qui souhaitait l'embaucher va y faire un tour. Là, elle tombe sur un texte dans lequel Fanny explique sur un ton ironique qu'elle se sent très flemmarde. Troublée, la patronne décide de téléphoner à la candidate : *"Elle m'a posé des tas de questions sur mon ego, se souvient Fanny, je ne voyais pas où elle voulait en venir."* Quelques jours plus tard, Fanny est informée par l'agence que sa candidature est rejetée. Avec le recul, elle reconnaît son erreur : *"J'ai été prise de court. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais effacé certains textes de mon blog, et je lui aurais donné une allure sérieuse, motivée et tout."*

Echaudée, Fanny fait une recherche sur elle-même, en tapant son nom dans des moteurs de recherche : *"Il y a quelque temps, j'avais participé à une opération de charité sur un site humanitaire. Pour inciter les gens à envoyer de l'argent tout en les faisant rigoler, j'avais écrit que pour un don de 200 euros, je montrerais mes seins. Quand j'ai tapé mon nom dans Google, c'est ce texte qui s'est affiché en haut de la première page. J'étais horrifiée. J'ai réussi à le faire effacer."*

Cela dit, Fanny sait qu'elle n'est pas entièrement innocente : *"Les blogueurs ont un peu une posture de stars. On s'exprime sur toutes sortes de sujets, on soutient des causes, on se fait*

prendre en photo pendant des soirées un peu chaudes, ça laisse des traces." Depuis, elle a été embauchée dans une autre société de communication, sans renoncer à son blog.

La responsable d'Elaee, Claire Romanet, chasseuse de têtes spécialisée dans le marketing et la communication, estime que Fanny n'aurait jamais dû être pénalisée pour sa liberté de ton. Mais elle considère que cette nouvelle transparence imposée par Internet est un fait acquis : *"Mon métier consiste à minimiser les risques pour les entreprises. Dans cette affaire, la patronne savait que ses clients font des recherches pour en savoir plus sur elle et ses employés, c'est entré dans les moeurs. Elle craignait que si l'un d'eux tombait sur ce blog, il en déduirait que sa boîte était remplie de feignasses."*

Claire Romanet passe beaucoup de temps sur Internet. Elle publie un blog sur l'actualité de son secteur, répond aux candidats, passe des annonces, consulte les sites spécialisés, entretient ses réseaux. Elle s'en sert aussi parfois pour en savoir plus sur ses candidats : *"Si le CV n'est pas clair, mon premier geste est de taper le nom sur Google."* Le moteur de recherche livre en vrac toutes les traces laissées sur Internet. La chasseuse de têtes peut aussi utiliser les nouveaux sites "agrégateurs", comme 123People.com ou CVGadget.com, qui cherchent des données sur une personne dans tous les recoins de l'Internet et les réunissent sur une même page, bien rangées et bien présentées : photos, vidéos, courriels, téléphones, profils sur réseaux sociaux, blogs, forums, messageries, mentions dans des dépêches d'agence et articles de presse...

Claire Romanet estime qu'elle n'a pas le choix : *"Selon les statistiques de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), près de 70 % des CV circulant en France sont bidonnés ou embellis. Par recoupements, je peux constater qu'un candidat a publié sur Internet plusieurs CV contradictoires. Je peux aussi combler un trou dans un CV : j'ai découvert qu'un candidat avait enchaîné quatre périodes d'essai dans quatre boîtes différentes, dont aucune n'avait débouché sur une embauche, et qu'il n'en avait pas parlé dans son CV."* Si un cadre affirme avoir participé à de nombreuses conférences et conventions, on peut vérifier ses dires en consultant les sites de ces événements.

Officiellement, les chasseurs de têtes font la différence entre les recherches sur la vie professionnelle d'un candidat et les intrusions dans sa vie privée, qui seraient contraires à leur déontologie. L'association A compétence égale (ACE), qui rassemble une quarantaine de cabinets de recrutement engagés dans la lutte contre la discrimination à l'embauche, ne s'est pas encore saisie de ce problème, mais les discussions informelles se multiplient en son sein.

Jacques Froissant, membre de cette association et patron du cabinet de chasseurs de têtes Altaïde, spécialisé dans les nouvelles technologies, se considère comme un pionnier du *"recrutement 2.0"* : sur la centaine de cadres qu'il a fait recruter en 2008, près de soixante ont été repérés sur des réseaux sociaux.

Malgré ses principes déontologiques, il reconnaît que la frontière entre vie privée et vie professionnelle est de plus en plus floue : *"Comme je suis très connecté, il m'arrive d'apprendre des choses sur la vie d'une personne. Ensuite c'est difficile de faire comme si je ne savais pas."*

Or, certains candidats mélangent tout : *"Une cadre quadragénaire avait affiché sur un CV une photo d'elle en maillot de bain. Elle était belle, mais cette confusion des genres n'est pas heureuse. Lors de mes séminaires, je conseille aux candidats de tourner leur souris sept fois dans leur main avant de cliquer pour publier quelque chose, ou pour accepter un nouvel ami sur Facebook, qui peut s'avérer compromettant."*

Des cadres de différents secteurs estiment avoir été victimes d'une discrimination à l'embauche après avoir exprimé leurs opinions politiques sur Internet. Certains ont voulu contre-attaquer, en faisant connaître leur histoire.

Ronald, informaticien au chômage et par ailleurs militant de gauche, avait publié pendant la campagne présidentielle un texte sur le blog de Lionel Jospin, qui avait pris la peine de lui répondre. Pour les moteurs de recherche, son nom est désormais associé à celui d'une célébrité : *"Sur Google, cet échange de messages s'affichait en premier. D'un seul coup, les offres d'emploi se sont faites rares. Un jour, un recruteur m'a dit franchement que cette affaire nuisait à ma candidature, car le militantisme déclenchait des tas de questions chez certains patrons. Encore récemment, lors d'un entretien d'embauche dans une grande entreprise, le type des ressources humaines a pris les devants, il m'a parlé de mon engagement politique" - sans préciser si cela lui posait problème.*

Depuis, d'autres cas sont apparus : en 2008, une agence de recrutement avait présélectionné un jeune graphiste, pour un entretien d'embauche dans une société de marketing. Il avait publié sur différents blogs des textes politiques, très engagés à l'extrême gauche. L'entreprise n'a pas donné suite à sa candidature.

Confrontés à ces pratiques, des jeunes cadres s'insurgent, mais leur indignation est souvent ambiguë. Pauline, 28 ans, travaille depuis deux ans dans une association professionnelle liée à la grande distribution. Pendant son temps libre, elle fréquente beaucoup Facebook. Elle tient aussi un journal intime sur un blog, protégé par un pseudonyme, mais rempli d'informations sur sa vie privée. Or, récemment, une collègue lui a confié qu'avant son embauche, leur patron lui avait demandé de faire une recherche sur son nom. *"Elle avait même découvert des trucs anciens, que j'avais oubliés : que j'avais participé à un concours de danse dans ma ville natale quand j'avais 14 ans, que j'étais allée à une manif quand j'étais étudiante... Je me suis sentie presque violée, ça m'a choquée, j'en ai vraiment voulu à mon patron."*

Pauline décide alors de se désinscrire de Facebook : *"Je me suis renseignée sur la marche à suivre, mais au moment de passer à l'acte, je n'ai pas pu. Facebook est trop génial, j'aurais du mal à m'en passer."* Elle a quand même fait le tri dans ses photos et limité l'accès à son profil. Pourtant, quand on lui demande quelle sera son attitude le jour où elle devra recruter un assistant, le ton change : *"Je ferai peut-être une recherche pour en savoir plus sur la personnalité des candidats. Quand on travaille dans une petite structure comme la nôtre, le relationnel est essentiel."*

Les chefs d'entreprise s'adaptent à cette nouvelle donne, plus ou moins vite. Patrick Bensabat est le PDG de la SSII Business & Décision, qui compte plus de 3 000 salariés. Pour faire face à la forte croissance de sa société, il embauche en moyenne 400 à 500 personnes par an. De temps à autre, il consulte les grands sites professionnels, pour se tenir au courant du marché de l'emploi. Il y fait parfois des découvertes désagréables : *"Quand je tombe sur le CV d'un de mes salariés qui se déclare disponible, ça me dérange. Je le signale à son chef direct, qui ira lui demander des explications. S'il est malheureux chez nous, mieux vaut en discuter tout de suite."* Le plus souvent, l'intéressé répond qu'il a agi par curiosité, pour connaître sa valeur sur le marché. Mais parfois, c'est plus compliqué : *"Le salarié sait que nous allons repérer son CV, et que nous allons lui en parler. C'est un jeu subtil, il m'envoie un message indirect, pour que je m'intéresse à lui."*

Patrick Bensabat fait aussi des recherches ultraciblées. Dans leur livre *L'open space m'a tuer*, les auteurs Alexandre des Isnards et Thomas Zuber enchaînent les anecdotes sur la dureté de la vie de bureau, en se basant sur des témoignages anonymes de jeunes cadres travaillant dans le marketing, la communication ou l'informatique. Dans le chapitre intitulé "Open stress" consacré à la société *"Business & Incision"*, Patrick Bensabat n'a pas eu de mal à se reconnaître : *"Il paraît que le midi, ça empeste le nem grillé ici. Le livre raconte aussi que je me promène dans les couloirs en tenant mon téléphone, mais qu'en fait il n'y a personne au bout du fil, c'est pour éviter de parler à ceux que je croise."*

Patrick Bensabat décide alors de retrouver la source de ces indiscretions : *"Je suis allé sur le profil Facebook des auteurs, et en consultant leur liste d'amis, j'ai trouvé deux de mes salariées. Et voilà ! Puis un jour, en passant près du bureau de l'une d'elles, je lui ai lancé une private joke : tu vois, aujourd'hui, mon téléphone fonctionne vraiment. Elle a rougi de confusion, mais je n'ai pris aucune sanction."*

D'autres entreprises incitent au contraire leurs employés à se montrer partout. Clément, 23 ans, est consultant dans une agence de communication : *"Mon CV est sur Internet, mes patrons sont d'accord, ça fait partie du jeu. De toute façon, si l'entreprise a des difficultés, les jeunes seront les premiers fusibles. Dans ma boîte, la durée de vie d'un consultant junior est de trois ans."* Depuis peu, Clément est chargé de sélectionner les étudiants demandeurs de stages : *" Je regarde si le candidat maîtrise les outils Internet qui lui serviront dans sa pratique professionnelle. S'il est sur Facebook depuis 2006, c'est un pionnier, c'est intéressant. S'il a déjà un compte Twitter (service de mini-messages instantanés), encore rare en France, c'est un plus."* En outre, Clément, lui-même blogueur très actif, lit les blogs des autres, pour dénicher des profils intéressants.

De nombreux jeunes ont intégré ces nouvelles contraintes dans leur stratégie de gestion de carrière. Ils créent des blogs prétendument intimes, dont le ton et le contenu sauront plaire aux employeurs et aux recruteurs : un mélange d'anecdotes, d'autopromotion, de "coups de coeur" pour un produit ou une marque, de comptes rendus d'événements "corporate"...

Sur Facebook, ils se fabriquent une personnalité équilibrée, intégrée dans un ensemble harmonieux de réseaux amicaux, familiaux et professionnels, et en profitent pour mentionner leur participation à une action caritative. Leurs messages Twitter sont enjoués, énergiques, informatifs. Leurs pages culturelles laissent apparaître une sensibilité artistique à la fois riche et raisonnable. Leur vie sur Internet ressemble à un interminable entretien d'embauche, d'autant que des grandes entreprises commencent à ouvrir des profils Facebook pour lancer des campagnes de recrutement.

A l'opposé, pour les cadres qui ont laissé s'accumuler des traces incontrôlées, ou qui ont trop fait parler d'eux sur le Net, tout n'est pas perdu. Aux Etats-Unis, on a vu apparaître des sites spécialisés dans la restauration des "e-réputations". Pour une dizaine de dollars par mois, ils recensent les documents indésirables, puis tentent de les faire supprimer, en intervenant auprès des propriétaires des sites ou des hébergeurs. D'autres aident leurs clients à se reconstruire une image plus vendeuse ou plus lisse, sur des nouveaux réseaux créés spécialement à cet effet. Déjà, ces nouveaux experts arrivent en force sur le marché européen.

Yves Eudes

RESEAUX SOCIAUX / INTERNET

Avons-nous de "vrais amis" sur les sites sociaux ?

InternetActu | 03.04.09

On le sait, les sites sociaux prennent de plus en plus d'importances dans nos usages quotidiens. [La dernière étude de Nielsen \(.pdf\)](#) sur le sujet, souligne d'ailleurs que les sites sociaux sont devenus le 4e usage des internautes (passant devant l'e-mail, mais demeurant derrière la recherche ou l'accès aux portails d'information).

[Parmi tous les chiffres disponibles](#) sur Facebook, Cameron Marlow, sociologue chez Facebook, [en a récemment publié quelques-uns](#) d'intéressants qui précisent la teneur du graphe social qui nous relie à nos relations sur Facebook. La question à laquelle il a cherché à répondre le chercheur est de savoir si Facebook permet d'augmenter la taille de nos réseaux personnels. Selon une étude des années 90, menée par plusieurs chercheurs, visant à estimer la taille des réseaux personnels de chacun, celle-ci avait estimé que le nombre de personnes que nous connaissons dans la vie variait entre 300 et 3000. Sur Facebook, le nombre moyen d'amis tourne autour de 120, rappelle le sociologue, pour un réseau qui n'a que 5 ans d'existence et qui, malgré sa forte croissance, ne recense pas encore toute la population du globe. Parmi nos relations, il y a toujours un petit groupe de personnes avec lesquelles nous communiquons de manière continue et régulière. Dans les années 90, le sociologue Peter Mardsen, avec des méthodes d'enquêtes traditionnelles, avait estimé que le nombre de personnes avec lesquelles un Américain peut discuter de questions importantes tournait autour de 3. Selon les travaux

menés par Gueorgi Kossinets et Duncan Watts, qui ont analysé nos relations par e-mail, le nombre de contacts avec qui nous entretenons des relations soutenues tournerait plutôt entre 10 et 20 personnes. Mais on voit bien dans ces deux résultats qu'il y a là un biais selon le support qu'on utilise pour essayer de mesurer nos amitiés. L'étude Cameron Marlow n'évite pas cet écueil et ses résultats ne semblent pas généralisables au-delà des effets de la plateforme.

Cameron Marlow et ses collègues ont identifié 4 types de relations différentes :

- notre réseau : c'est-à-dire l'ensemble des personnes qui ont accepté d'être notre "ami", ou plutôt d'entrer dans le cercle de nos relations affichées (voire [la critique de danah boyd sur la notion "d'ami"](#)).
- ceux avec qui on a des communications réciproques : c'est-à-dire les "amis" auxquels on répond et qui nous répondent dans cet ensemble de relation socio-technique.
- ceux avec qui il n'y a qu'une voie de communication : c'est-à-dire les "amis" où il n'y a qu'une des deux personnes qui communique, et jamais l'autre.
- ceux avec qui il y a des relations soutenues : c'est-à-dire ceux avec lesquels les échanges bidirectionnels sont soutenus et dont on regarde le profil "au moins 2 fois en 30 jours" !

Si l'on en croit les résultats obtenus par Cameron Marlow et son équipe, nos relations soutenues sont plutôt rares sur ce type de plateforme. Pour un utilisateur moyen qui compte 150 "amis", nous établissons des relations soutenues seulement avec 5 personnes (7 si vous êtes une femme). Si votre réseau relationnel est plus petit (50 personnes), le nombre de personnes avec lesquelles vous aurez des relations soutenues sera plus faible (3 personnes pour les hommes, 4 pour les femmes). Si au contraire votre réseau relationnel est plus grand (500 personnes), le nombre de personnes avec lesquelles vous aurez des relations soutenues sera plus fort (10 pour les hommes, 16 pour les femmes). Nos relations soutenues seraient donc proportionnelles à la taille de notre réseau de relation : diminuant très très légèrement à mesure que celui-ci augmente (on passe de 0,06 % de relations soutenues sur un réseau de 50 amis à 0,02 % sur un réseau de 500 amis), à se demander, [comme l'exprimait Bernard Lunh sur le ReadWriteWeb](#), s'il n'y a pas un effet inverse à l'échelle du réseau. Si mon réseau social est composé de trop de gens, je ne peux pas porter assez d'attention à chacun et les relations ont tendance à s'estomper.

Reste qu'en nombre relatif, l'étude vient contredire l'idée que les "réseaux sociaux en ligne ne savent pas vraiment augmenter le nombre de nos relations sociales" [que nous évoquions il y a quelque temps](#). Visiblement, si l'on investit la plateforme (en temps, en compétences... en attention), le nombre de nos relations soutenues peut y augmenter sensiblement. Il y a là certainement un effet technique : en passant du temps et en acquérant des compétences et des savoir-faire sur Facebook, on parvient à développer nos réseaux relationnels réciproques, unidirectionnels et soutenus, comme si on arrivait à inviter le coeur de nos relations à s'y investir à mesure qu'on s'y investit soi-même. Reste à savoir si les relations soutenues correspondent à des relations fortes ou avec des proches, ou au contraire à des relations avec des gens qui maîtrisent les techniques qui sous-tendent ces systèmes sociotechniques.

L'étude de Marlow montre également qu'à mesure qu'on s'y investit, Facebook permet d'augmenter "l'empan relationnel des individus", nous explique le sociologue Dominique Cardon. Il n'agit pas vraiment sur les liens les plus forts (famille, amant(e)s et confidents), mais sur tous les autres : "ceux avec qui on travaille, on fait du sport, ceux qu'on connaît bien, qu'on connaît peu, qu'on aimerait connaître mieux, ceux qui s'intéressent à nous, ceux qu'on intéresse, ceux qui nous font rire, ceux qui connaissent des trucs. Facebook montre qu'il y a une très grande élasticité de ce nombre d'amis là. Comme on le voit dans l'enquête, le sexe joue un rôle important, mais également l'âge, le niveau social et culturel... Ce qui serait intéressant, c'est de décomposer les chiffres auxquels accède Marlow par variable sociologique pour montrer que notre nombre d'amis ne repose pas sur une limite naturelle, mais sur des inégalités sociales et culturelles."

"S'il y a un effet performatif des réseaux sociaux, c'est peut-être que derrière cette prescription à exhiber et compter ses friends, on produit et on accentue des inégalités", conclut Dominique Cardon.

Via [The Economist](#), [danah boyd](#) et [Thibaut Thomas](#).

Hubert Guillaud

SOCIETE

Analyse

La force de l'humour se manifeste aussi durant la crise

LE MONDE | 04.04.09

Même en temps de crise, il est bon de rire. Quel est le point commun entre l'humour et une pente, un escalier, une brûlure, l'alcool ? Tous se mesurent en degrés. Par ailleurs, l'humour peut s'apparenter à une glissade, fonctionner en vertu de l'esprit d'escalier, prendre la forme d'une cuisante humiliation ou provoquer un phénomène comparable à la griserie.

Il reste que l'humour ne compte que deux degrés, à l'origine déjà de plusieurs malentendus. Le premier est frontal et explicite, le second manie la distance, l'antiphrase, l'ironie. Quantité d'exemples témoignent que là où les uns considèrent un sketch au premier degré, les autres le prennent au second et vice-versa. Une parodie ne fonctionne pas chez un spectateur si celui-ci ne connaît pas les références et les codes détournés.

Le déclenchement des rires suffit-il à garantir la pertinence d'une charge ? A en croire les humoristes, oui. A trop délibérer, il faudrait tout s'interdire. Il est vrai qu'un trait d'humour qui ne froisserait personne serait éviscéré de toute portée critique. Mais faire rire n'est pas une fin en soi, mais un moyen. De décompresser, de dégonfler les ridicules, de lutter contre les

stéréotypes et l'intolérance. Le rire est sain. La gaieté allongerait l'espérance de vie, procurerait une détente propice à l'esprit et au corps, fluidifierait - comme on l'a dit de l'argent... - les relations sociales.

En sa manifestation purement physiologique, le rire est chose fragile. Un rien l'éteint dans une salle de spectacle, un voisin l'exprime trop tôt, d'une manière tonitruante, répétitive ; un froid réfrigérant peut bloquer, en gorge, un gloussement. Le rire dépend de l'humeur d'un soir, de circonstances particulières. Il peut être nerveux, l'expression d'un malaise appelé à s'évacuer. Il peut se communiquer d'une rangée à l'autre.

Ne pas rire ne signifie pas non plus l'absence de plaisir tant certains registres d'humour sont d'ordre intellectuel, relèvent de la dégustation des jeux de langue ou de la malice ressentie à voir décocher des flèches. A chacun de placer son propre curseur et de délimiter le fossé moral, idéologique qui le sépare d'autrui, dans ce qui est acceptable, souhaitable, salutaire dans l'humour. Le rire est et demeurera toujours le plus grand facteur de contagion, de communion mais aussi d'incommunicabilité entre les individus. Ce qui rassemble les uns divise des autres.

La force de l'humour est précisément de travailler sur les barrières, les séparations, qu'elles soient matérielles ou intellectuelles (préjugés). A cet égard, l'argent, source éternelle de la comédie - comme de la tragédie - avec l'amour, la mort, la vieillesse, les apparences, constitue un thème fécond en ce sens qu'il est affaire de morale, touche à la survie, et, à l'autre extrême, conduit à l'aveuglement. Avarice, cupidité, prodigalité, ruine forment la trame d'une palanquée de pièces et de films comiques.

Depuis l'Antiquité, un motif fait périodiquement consensus, parle à chacun de manière universelle dans nos sociétés régies par la hiérarchie de classes et de richesses : la lutte du pot de terre contre le pot de fer, David contre Goliath. Nul doute que la crise économique, avec son lot de négligences coupables, ses récits de folies des grandeurs opposés à la misère quotidienne, va en favoriser des déclinaisons.

Désignant le lieu du butin et le symbole des inégalités, la banque a, jusqu'ici, servi en abondance de décor à des films sur des pillages commis par des bandits, des pistoleros (*Butch Cassidy et le Kid*, de George Roy Hill, *Et pour quelques dollars de plus*, de Sergio Leone), des hold-up conçus par des arnaqueurs de génie et gentlemen cambrioleurs.

Dans *La vie est belle* (*It's a Wonderful Life*), de Frank Capra, le banquier Potter incarnait le mal, sa conception du crédit différait radicalement de celle, philanthrope, de George Bailey. Dans *Faites sauter la banque*, de Jean Girault, un commerçant (Louis de Funès), ruiné à la suite d'un placement de toutes ses économies décidé par son banquier, se venge en organisant un hold-up familial. Ecrit avant la récession grâce des enquêtes auprès de spéculateurs, *Erreur de la banque en votre faveur*, de Munz et Bitton (scénaristes de *La vérité si je mens 1 et 2*, de Thomas Gilou), narre les pratiques douteuses - délits d'initiés - d'une vénérable banque d'affaires. Cette autre comédie de la revanche sortira sur les écrans le 8 avril.

Dans la Rome antique, le poète comique Plaute (254 à 184 avant J.-C.) troussa nombre d'intrigues autour de la quête d'une bonne fortune ou d'un trésor caché. Il fit un portrait à charge du banquier Lycon, dans *Le Curculion*. L'un des personnages y soutient : "Ceux qui prétendent qu'on a tort de confier ses fonds aux banquiers ne savent pas ce qu'ils disent. Moi je prétends qu'on a tort et raison tout à la fois ; j'en viens d'acquérir la preuve. Celui qui donne ses fonds à des gens qui ne rendent jamais ne doit pas appeler cela des fonds mal placés, mais plutôt de l'argent perdu." Quant à Lycon, il assume son manque de scrupules : "Je suis riche, si je ne paie point mes créanciers ; mais si je veux m'acquitter envers eux il ne me reste rien ; aussi je suis bien décidé, si on me gêne, à me laisser traîner devant le prêteur", autrement dit, à faire une cession frauduleuse de biens. *Castigat mores ridendo*. Certes. Mais même moqués, les mœurs n'ont guère changé.

Macha Séry

INTERNET - TECHNOLOGIES

Analyse

L'Homme au miroir de la Toile

LE MONDE | 04.04.09 |

L'Homo numericus est un autre "je". Il s'est emparé de nous-mêmes et nous démultiplie. Quel avenir nous réserve-t-il ? Faute de certitudes, mieux vaut le suivre à la trace. C'est ce que fait Esprit à intervalles réguliers, cette fois avec un dossier en deux parties. L'une décrypte les nouveaux usages d'Internet. L'autre explore notre relation physique à l'écran : comment la culture numérique interagit-elle avec notre moi charnel, au risque d'altérer notre sens du réel ?

Ce dossier n'a pas de fil conducteur bien établi. Il fait le point sur l'économie incertaine du livre numérique. Il souligne la fécondité du journalisme en ligne tel que le pratique Rue89. Et il constate combien nous zigzaguons sur la Toile où nous sommes, selon l'instant : curieux de politique, client d'Amazon, chineur sur eBay, contributeur de Wikipédia, "ami" sur Facebook, usager de Google...

Ce n'est pas l'information qui manque dans cet univers luxuriant. C'est notre regard qui se disperse, qui peine à se fixer, remarque Philippe Chantepie. Enseignant à Sciences Po, haut fonctionnaire au ministère de la culture, il observe que nous sommes passés d'un âge où les médias s'identifiaient à des catégories socioprofessionnelles stables, fidèles, à une époque où ce qui manque le plus est l'attention. Cette "économie de l'attention" ne facilite pas la tâche de ceux qui nous sollicitent sur la Toile, à commencer par les publicitaires. En théorie, nos clics nous trahissent en temps réel. En principe, c'est un jeu d'enfant de nous bombarder de publicités ciblées. En pratique, nos caprices d'internautes, l'enchevêtrement de nos goûts et de nos curiosités brouillent les pistes. Bien sûr, la publicité comportementale fait chaque jour des

progrès. Mais au bout du compte, les usagers de la Toile ne se laissent pas facilement cerner, déchiffrer, catégoriser. Telle est la conclusion, plutôt optimiste, que tire Philippe Chantepie de cette analyse de "l'économie de l'attention".

A l'inverse de beaucoup d'intellectuels, les auteurs de ce dossier ne diabolisent pas Internet. Ils s'intéressent les yeux ouverts à cette "connectivité généralisée", pour ce qu'elle dit d'aujourd'hui et augure de demain. S'il n'existe pas, dans le cyber-univers où nous baignons, de bouton "déconnexion", sachons au moins ce qui nous attend, suggère ainsi Bernard Benhamou, délégué aux usages de l'Internet au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Son "papier" consacré à "L'Internet des objets" montre que les outils de cette connectivité généralisée existent déjà. Par exemple, les systèmes d'identification par puces à radiofréquence, les RFID, qui équipent les passes Navigo de la RATP. Dans quelques années, explique-t-il, les objets qui nous entourent seront répertoriés, tracés, géolocalisés grâce à ces puces numériques. Et pourront dialoguer entre eux. Et l'individu dans tout ça ? Son rapport à la machine façonne son mental et parfois son physique, il suffit de regarder autour de soi.

Dans sa contribution intitulée "Le corps dans l'espace numérique", le sociologue Patrice Flichy identifie trois familles d'internautes, révélatrices de cette évolution : les hackers, passionnés d'informatique qui entretiennent une relation fusionnelle avec leur machine ; les créatifs, qui profitent des multiples ressources du numérique pour élargir leur horizon (simulateur de vol, visio-casque...) ; et les "avatars", qui créent un autre soi-même dans le monde virtuel, sur Second Life par exemple. Un univers aux multiples facettes, désarçonnantes. Le nôtre.

Bertrand Le Genre

ECONOMIE

Compte rendu

La crise alimentaire, un risque politique négligé

LE MONDE | 09.04.09

C'était il y a tout juste un an. Les images d'émeutes de la faim en Afrique, en Asie ou aux Caraïbes se succédaient dans les journaux télévisés. De nouveau, sécurité alimentaire rimait avec sécurité tout court.

Douze mois plus tard, on en est encore à tirer la sonnette d'alarme. Révélé par le *Financial Times*, mardi 7 avril, un rapport préparatoire à la réunion du G8 sur l'agriculture prévue du 18 au 20 avril en Italie réclame des "interventions immédiates". Il indique que la crise alimentaire, qui pourrait devenir structurelle si rien n'est fait, aura "de graves conséquences non seulement sur les relations commerciales, mais de même sur les relations sociales et internationales, lesquelles auront un impact direct sur la sécurité et la stabilité de la politique internationale".

Même s'il est admis que les besoins en matières premières agricoles vont croissant et que le réchauffement climatique accentuera les dangers de pénurie et de flambée des prix, les pays riches continuent d'ignorer la question agricole. Au G20 de Londres, elle ne faisait pas partie des priorités, même si les Etats-Unis ont annoncé, à l'issue du sommet, qu'ils comptaient doubler leur aide à la production dans les régions pauvres, ou si la France veut lancer un fonds d'investissement pour aider l'agriculture africaine.

L'indifférence n'est pas née avec la crise financière et économique. *"Cela fait trente ans que cette question cruciale est sous-estimée"*, rappelle Sophie Bessis, directrice de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Elle reconnaît que les experts en géostratégie eux-mêmes, qui commencent pourtant à s'intéresser à l'eau, négligent toujours la problématique agricole. Elle distingue, pour sa part, deux types de déstabilisation politique engendrée par l'agriculture : à l'échelle internationale, car depuis dix ans, c'est là-dessus qu'achoppent les négociations de libre-échange de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; à l'échelle nationale, car les mécontentements sur la cherté des prix peuvent facilement déstabiliser les Etats en déficit de légitimité.

Si dans les pays riches, la hausse des prix alimentaires a amené les consommateurs à acheter autrement, *"en Afrique, elle s'analyse en termes de vie ou de mort, et cela menace l'existence même des Etats"*, a rappelé Aly Abou Sabaa, de la Banque africaine de développement, lors d'un récent colloque à la Banque de France.

Plusieurs participants africains y ont rappelé les graves conséquences que peut entraîner l'inflation des prix alimentaires : des émeutes, mais aussi l'essor des migrations et du terrorisme, le développement de la culture de la drogue, comme en Afrique de l'Ouest, ou de la piraterie, comme en Somalie. Sans oublier les guerres que la faim a souvent provoquées.

"L'inflation est beaucoup moins un risque que l'hypermotilité des cours, que nous ne savons toujours pas maîtriser", précise de son côté Jacques Carle, délégué général du MOMA, un groupe de réflexion français. Selon ses calculs, la tonne de blé devrait régulièrement varier de 80 à 320 euros dans les prochaines années.

Dans ces conditions, il sera difficile d'espérer une production mondiale stable, car les agriculteurs règlent leurs ensemencements sur le niveau des cours. Ainsi, en 2009, les Américains ont-ils décidé de mettre de nombreuses terres en jachère, dans l'attente d'une remontée des prix.

Pour protéger les populations des pays pauvres, une solution fait l'unanimité : permettre à leurs agricultures de se développer. Mais comment ? Depuis un an, les projets d'investisseurs étrangers à la recherche de terres sont devenus une nouvelle source de risques politiques. Paysans et populations s'inquiètent d'une spoliation des ressources. A Madagascar, l'accord de cession de terres au sud-coréen Daewoo par l'ex-président Marc Ravalomanana a provoqué en partie la chute de celui-ci.

Un autre phénomène, désormais, entrave la hausse nécessaire de la production agricole et multiplie les risques de flambée des prix : la limitation de l'accès au crédit, du fait de la crise financière. En agriculture, tout est lié à l'emprunt : les paysans y ont recours pour acheter semences et engrais. A la Réserve fédérale américaine, on s'inquiète aussi de l'impact de la restriction du crédit sur les exportations, alors que l'OMC prévoit un recul des échanges mondiaux en 2009. Ce qui pèsera davantage sur les gros importateurs de denrées, dont les pays pauvres.

Enfin, la question se pose de la capacité budgétaire des Etats à garantir des prix alimentaires raisonnables. *"En 2008, certains ont pu prendre des mesures grâce aux excédents budgétaires qu'avait générés l'envolée du pétrole depuis 2006. En 2009, ils ne pourront pas autant intervenir"*, soulignait récemment Philibert Andzembé, gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique centrale.

En 2008, la subvention du prix du pain, les exonérations de taxes ou de droits de douanes pour faciliter les importations, voire des hausses de salaires ont permis de soutenir les ménages. Les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine y ont laissé plus de 457 millions d'euros en recettes fiscales.

Laetitia Clavreul

La sous-alimentation progresse dans le monde

Faim. Selon la FAO, plus d'un milliard de personnes vont souffrir de sous-alimentation en 2009, contre 963 millions fin 2008. Avant l'envolée des cours agricoles, elles étaient en moyenne 850 millions chaque année.

Prix. Depuis les sommets atteints au printemps 2008, les prix alimentaires ont reculé, mais ils sont toujours supérieurs de 19 % à la moyenne de 2006.

Besoins. D'après la FAO, il suffirait de 30 milliards d'euros par an pour combattre la faim, en relançant l'agriculture familiale.

TECHNOLOGIES

Face aux dangers d'Internet, les initiatives se multiplient

LE MONDE | 10.04.09

Face aux comportements de dépendance vis-à-vis d'Internet, les familles ne savent pas vers qui se tourner. C'est pourquoi l'association Familles de France a annoncé, jeudi 9 avril, le lancement d'un service consacré à cette question assorti d'un numéro vert (0800-00-65-18). Cette ligne

téléphonique gratuite délivre des informations sur les différents types de jeux (jeux d'argent, en ligne, jeux vidéo...) avec un objectif de prévention mais aussi d'orientation, pour les joueurs excessifs ou pathologiques. Dans un premier temps, les permanences auront lieu le mercredi après-midi. Par ailleurs, le site de l'association s'enrichira de pages sur les jeux et Internet, et d'un forum d'échanges.

L'ONG Action Innocence lancera, quant à elle, le 27 avril, une nouvelle campagne télévisée sur les dangers que les enfants peuvent rencontrer en surfant sur le Net. Outre les risques de mauvaises rencontres, la campagne souligne l'existence d'une nouvelle forme d'agression : l'insulte et l'humiliation. *"Les adolescents se permettent des choses sur Internet qu'ils ne se permettraient pas dans d'autres circonstances, y compris en ce qui concerne l'exhibition de leur vie privée, explique Véronique Fima, directrice d'Action innocence France. Nous voulons les inciter à avoir des comportements responsables."*

Le fait que les ordinateurs soient souvent situés dans la chambre des enfants ne facilite pas la surveillance des parents. Pour un enfant sur trois, la chambre est le premier lieu de surf sur le Web, devant le salon (25,5 %) et le bureau (21,8 %), selon une enquête réalisée en mars auprès de 1 000 parents et adolescents de 12 à 18 ans par l'institut Tickbox.net pour Trend Micro, éditeur de solutions de sécurité sur Internet.

La tendance irait même en s'accroissant, puisque près de 44 % des enfants de jeunes parents (entre 25 ans et 34 ans) ont un ordinateur dans leur chambre, précisent les auteurs de l'étude. Le chat est l'activité favorite des adolescents (45 %), loin devant les recherches scolaires (18,4 %), la consultation des réseaux sociaux (15,4 %) ou l'échange de courriels (12,9 %). Un adolescent sur cinq déclare avoir fait une rencontre désagréable en "chattant".

Sur Internet : www.familles-de-france.org.

Martine Laronche

MEDECINE

Enquête

Neurologie : la boîte noire du cerveau mise à nu

LE MONDE | 10.04.09 |

Sur un cliché, le cerveau d'un enfant normal. Sur l'autre, l'encéphale d'un jeune autiste. Les différences sont visibles à l'oeil nu : dans le second cas, la masse de la substance grise (le corps des cellules nerveuses) située dans la région temporale supérieure est réduite. D'autres dissemblances apparaissent : la substance blanche (les fibres nerveuses reliant les aires cérébrales) présente, elle aussi, des anomalies. Ce résultat, publié en 2009, dans la revue *PLoS ONE*, par une équipe de chercheurs français (CEA-Inserm-Assistance publique-Hôpitaux de

Paris), est l'une des dernières illustrations de la force d'investigation de l'imagerie cérébrale fonctionnelle.

D'un côté, l'imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM), qui cartographie les molécules d'eau contenues à l'intérieur des tissus mous, permet de visualiser l'anatomie des structures cérébrales (matière grise et matière blanche), avec une précision millimétrique, mais aussi l'activité des circuits cérébraux in situ et in vivo, avec une précision de quelques centaines de microns et de quelques centaines de millisecondes. De l'autre, la tomographie par émission de positons (TEP), qui utilise des marqueurs radioactifs, permet de suivre le métabolisme des tissus cérébraux.

Ensemble, ces techniques, après avoir contribué à dresser la carte des aires cérébrales et de leurs fonctions, explorent aujourd'hui le théâtre d'ombre et de lumière des pathologies mentales. Un siècle après la découverte de l'inconscient, elles lèvent un coin du voile entourant la boîte noire du cerveau humain. Sans toutefois en élucider tous les mystères.

Les récents travaux sur l'autisme, qui comparent les images cérébrales par IRM de 77 enfants autistes, âgés de 2 à 16 ans, à celles de 77 enfants témoins, révèlent, chez plus de 40 % des sujets atteints de ce *"trouble envahissant du développement"*, des anomalies particulièrement marquées au niveau du lobe temporal. Toute la question est de savoir si ces particularités peuvent être considérées comme une cause biologique de l'autisme, ou si elles en sont au contraire une conséquence. Et si la vieille querelle entre les approches biologique et psychanalytique de cette pathologie peut être ainsi tranchée.

"Avec l'imagerie cérébrale, on ne voit jamais une cause, souligne Monica Zilbovicius, directrice de recherche à l'Inserm et psychiatre, qui a participé à cette étude. Dans le cas présent, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on observe des modifications anatomiques accompagnant un trouble sévère, précoce et global du développement de l'enfant." Mais, ajoute-t-elle, *"la compréhension des mécanismes et de la physiopathologie de ce trouble est indispensable si l'on veut le soigner"*. Il se trouve en effet que le lobe temporal supérieur joue un rôle essentiel dans les interactions sociales. Il intervient dans le traitement des signaux visuels et sonores, dans la reconnaissance des mouvements du corps, de la bouche et des yeux, ainsi que dans le langage. L'IRM conforte ainsi l'hypothèse que les difficultés relationnelles des autistes sont liées à un déficit de perception des stimuli sociaux. Et incite donc à mettre en oeuvre des stratégies thérapeutiques axées sur la rééducation de ces fonctions défaillantes.

La neuro-imagerie s'est également penchée sur la schizophrénie. La psychose par excellence. Une étude, menée par des chercheurs français (CEA-Inserm) et anglais (Institut de psychiatrie de Londres), a comparé les lobes temporaux d'une cinquantaine d'adolescents schizophrènes, âgés de 16 ans en moyenne, et d'autant d'adolescents "sains". Dans le premier groupe a été constatée une diminution de la surface du sillon collatéral, limité par les circonvolutions de l'hippocampe qui sont impliquées dans la mémoire, l'apprentissage, la régulation émotionnelle et la reconnaissance des visages.

Là encore, inné ou acquis ? Ces altérations donnent-elles une base génétique à la psychose, ou sont-elles le résultat, transcrit dans la morphologie du cerveau, de facteurs environnementaux et du vécu du sujet ? *"Il n'y a pas une, mais des schizophrénies. Et elles sont vraisemblablement multifactorielles. Ce travail met simplement en évidence un lien avec des modifications de la maturation du cerveau, à une période de la vie - l'adolescence - où celui-ci connaît des changements très importants"*, répond Jean-Luc Martinot, directeur de recherche en neuro-imagerie et psychiatrie au service hospitalier Frédéric-Joliot (SHFJ) d'Orsay.

ADDICTION

Une autre étude révèle pourtant, chez les adolescents atteints de schizophrénie, une *"déviation statistique"* pour un sillon particulier, dit paracingulaire, situé à l'avant du cerveau. Ces plis, parfois absents, se trouvent, lorsqu'ils sont présents, localisés le plus souvent dans l'hémisphère cérébral gauche des sujets normaux, alors qu'ils sont répartis en nombre égal dans les deux hémisphères des schizophrènes. Or des images IRM de la formation des circonvolutions cérébrales des foetus prouvent que ces sillons se dessinent à la 32^e semaine de la grossesse. Ce qui, commente le chercheur, constitue un indice puissant de *"déterminisme génétique"*. Et suggère, à tout le moins, une possible *"vulnérabilité"* liée à la maturation du cerveau à un stade très précoce, avant même la naissance.

Troubles du développement, psychoses, mais aussi addictions. Une expérience, menée par une équipe de l'Inserm et du CEA et relatée en 2008 dans *Neuropsychopharmacology*, a consisté à observer, par IRM, l'activité cérébrale d'anciens alcooliques (sevrés depuis plusieurs semaines ou plusieurs mois, sans complications médicales et bien insérés socialement) qui devaient reconnaître des mots en écoutant un texte. Pour réaliser les mêmes performances que des personnes non dépendantes à l'alcool, il leur a fallu mobiliser des zones du cerveau supplémentaires. Comme si les circuits normaux de la reconnaissance des mots étaient partiellement "grillés". Des examens approfondis ont montré, dans certaines régions cérébrales, une perte de matière grise atteignant jusqu'à 25 %, ainsi qu'un amoindrissement de la cohérence et de l'intégrité des fibres de matière blanche.

Aucune corrélation n'a été établie avec la durée ou l'intensité de l'alcoolisation. En revanche, la perte de substance grise est d'autant plus importante que la première consommation a été précoce. Ce qui donne une assise scientifique aux actions de prévention tournées vers les jeunes. Leur traduction politique en interdiction de vente d'alcool aux mineurs, elle, ne relève plus des neurosciences.

Pierre Le Hir

RESEAUX SOCIAUX

Le droit à l'oubli, un « droit fondamental »

Article paru dans l'édition du 02.04.09

IL Y A QUELQUES MOIS, un jeune étudiant a sollicité l'aide de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour un problème inédit. Lors d'une fête un peu agitée, il avait baissé son pantalon et montré ses fesses à l'assistance. Un autre étudiant l'avait pris en photo, puis avait publié le cliché sur Internet, avec une légende indiquant le nom de son copain déculotté, sans lui demander son avis. Quelques mois plus tard, le jeune homme se présente, plein d'espoir, à un entretien d'embauche. Surprise : le recruteur l'accueille en lui montrant la photo, et lui demande s'il fait souvent ce genre de choses. L'entretien tourne court, le jeune homme n'est pas embauché. S'estimant victime d'une injustice, il s'adresse à la CNIL, mais en vain.

Alex Türk, président de la CNIL, reconnaît que ses moyens d'action sont limités : « Il y a un vrai problème, car ce garçon n'a rien publié lui-même sur Internet, mais juridiquement, dans ce genre d'affaires, il n'y pas beaucoup de recours. Un citoyen n'a aucune garantie qu'une information d'ordre privé circulant sur Internet ne sera pas retournée contre lui, et les tribunaux ne vont pas le protéger. A chacun d'être prudent et vigilant. »

Sur le fond, M. Türk, qui est par ailleurs professeur de droit et sénateur du Nord, tient à prendre la défense de tous les jeunes insouciantes : « On doit pouvoir faire des âneries à 19 ans sans que ça vous poursuive toute votre vie. Quand j'étais jeune, je jouais beaucoup au handball, et pendant les fêtes d'après-match, j'ai fait des choses de ce genre. Puis j'ai mûri, je suis passé à autre chose. Le droit à l'oubli devrait être un droit fondamental. Or, aujourd'hui, Internet provoque une dilatation du présent. On vit indéfiniment dans l'instant présent. Cela peut devenir oppressant, insupportable. »

Le réseau social Facebook - près de 8 millions de membres en France début 2009 - est à lui seul un vaste problème, car presque tout le monde s'y affiche avec son vrai nom et son vrai visage. Régulièrement, des internautes désireux de ne plus être sur Facebook demandent à la CNIL d'intervenir, car ils n'arrivent pas à effacer leurs données ni leurs photos. La commission a des discussions informelles à ce sujet avec des représentants de Facebook en Europe, mais M. Türk rappelle que les sociétés Internet américaines sont hors de sa portée : « Il n'existe pas de cadre juridique satisfaisant entre l'Union européenne et les Etats-Unis dans ce domaine, pas de norme commune. » M. Türk, qui préside le groupe de travail européen, dit « de l'article 29 » traitant ces dossiers, a décidé d'inviter à Bruxelles des responsables américains : « On leur posera des questions, et on essaiera de définir avec eux un cadre permettant de préserver les droits individuels. Mais, franchement, je suis très pessimiste sur leurs réponses. Leur philosophie est différente de la nôtre. »

M. Türk a aussi découvert que l'engouement des jeunes pour les réseaux sociaux intrigue et intéresse certains responsables de la police française : « Les policiers ne comprennent pas pourquoi les jeunes se plaignent d'être fichés dans des systèmes informatiques comme STIC ou Edvige, qui contiennent en fait assez peu de choses, alors qu'on pourrait en apprendre dix fois plus sur eux en consultant leurs profils et leurs blogs, où ils débattent toute leur vie privée. »

Pour sa part, M. Türk s'interdit de fouiller dans la vie privée des candidats à un poste à la CNIL : « Quand il s'agit de confier à quelqu'un une mission sensible, c'est vrai que c'est tentant. Nous nous sommes posé la question : allons-nous faire une recherche Google sur le candidat, pour savoir par exemple s'il est d'extrême gauche ou d'extrême droite ? Au final, j'ai décidé que nous ne devons pas faire ce que nous reprochons aux autres. »

Y. E.

MEDECINE / ETHIQUE

Point de vue

La filiation, état social, par Françoise Héritier

LE MONDE | 18.04.09 |

Je lisais dans *Le Monde* une interview de Dominique Versini, défenseure des enfants, sur l'intérêt pour eux de la reconnaissance de tiers pour les actes de la vie quotidienne dans un cadre familial recomposé, lorsqu'une phrase a attiré mon attention. Elle faisait état d'une idée répandue selon laquelle *"on va de plus en plus vers une sorte de filiation sociale qui se substituerait à la filiation biologique"* (*Le Monde*, 21 mars 2009). Or c'est exactement l'inverse qui se passe.

Je constate dans la presse, dans les débats, même dans des travaux académiques, des confusions terminologiques entre filiation, engendrement, procréation, parenté, parentalité, etc. Une confusion très grande existe entre ce qui relève du biologique et ce qui relève du social. Compte tenu des percées scientifiques et techniques, dans le domaine de la procréation, il est normal que des brouillages se constituent. Au moins peut-on essayer d'y voir plus clair à l'occasion des débats sur la révision des lois de bioéthique.

Rappelons deux faits. C'est aux confins des XVIII^e et XIX^e siècles qu'ont été identifiés les gamètes - ovule et spermatozoïde -, et plus tardivement qu'a été reconnu leur rôle égal dans la procréation. Auparavant, le biologique était confiné au coït et à l'accouchement. Deuxièmement, dans toutes les sociétés, le rôle institutionnel du mariage qui engage les époux pour la reproduction dans la fidélité requise pour l'épouse fait qu'une zone de recouvrement associe engendrement, enfantement et filiation. Mais, et c'est là le point essentiel, la filiation partout et toujours ne peut être qu'un acte social : la reconnaissance volontaire et dûment enregistrée

qu'un enfant est rattaché à une ou à des lignées nettement désignées, ce qui lui confère son identité, des droits et des devoirs.

Mais ce recouvrement de fait ne signifie pas pour autant le recouvrement cognitif des notions de filiation, acte juridico-social, et d'engendrement par l'homme, voire d'enfantement par la femme, actes qui relèvent du biologique. L'esprit social de la filiation se lit de façon exemplaire dans l'adoption plénière où les liens de filiation ne peuvent absolument pas être rompus et où la prohibition de l'inceste joue à plein, malgré l'absence de consanguinité, entre frères et soeurs ou entre cousins.

La confusion dans les mots et surtout dans les esprits entrelace, conjoint ou oppose, selon les besoins du moment, le biologique au social. Elle est apparue avec la révision de chapitres du code civil dans les années 1980. Compte tenu des percées scientifiques et surtout techniques et d'une "demande sociale" supposée, le législateur a ajouté un quatrième critère à ceux qui prévalaient pour établir la filiation : la naissance légitime (dans le cadre du mariage) ou naturelle, la volonté (la "reconnaissance en paternité") et la possession d'état, soit la réputation d'être l'enfant d'un couple ou d'une personne. A ces trois critères, le législateur a ajouté celui de vérité biologique - c'est-à-dire de l'engendrement certifié par des méthodes ad hoc - et a rendu, c'est là le point capital, ce critère opposable aux trois autres, y compris à la naissance dans le cadre du mariage. Il se peut qu'il ait été impossible de faire autrement. Comment utiliser en effet ce critère, en totale rupture avec l'idée même de filiation, sinon par opposition à ceux qui dictaient la filiation ?

Ce caractère opposable permettait de régler des situations insolubles, comme le cas de filiation dans le cadre du mariage alors que le mari est absent ou indisponible. Le plus souvent, malheureusement, le critère de vérité biologique est utilisé non pour construire mais pour détruire, dans des conflits d'intérêts majoritairement financiers et successoraux, ou en fonction de volte-face des sentiments éprouvés, c'est-à-dire en fonction de l'intérêt privé des adultes.

Le grand oublié du législateur, c'est l'enfant. Le déni de paternité est un tort majeur porté à un enfant, qui voit changer non seulement sa relation familiale, mais aussi au sens propre son identité, et dont les actes d'état civil porteront la mention de ce reniement. A la suite de plusieurs procès où des maris, qui avaient accepté l'insémination artificielle avec donneur, ont par la suite demandé le divorce et la récusation de la filiation de l'enfant, et ont obtenu cette récusation en justice, le législateur a mis des limites temporelles à l'exercice de ce droit d'opposition.

Qu'en est-il du droit des enfants à connaître leur origine ? Cette curiosité-là est légitime, même si elle remet en question la confidentialité sur le don de gamètes ou le secret de l'accouchement sous X... (avec les ménagements nécessaires pour ne pas briser la vie d'autrui). Mais il me semble qu'en dehors de cas d'espèces, où la vie familiale se passe vraiment mal, cette curiosité ne met en cause ni les sentiments ressentis dans la famille d'accueil, ni la filiation. La curiosité satisfaite, des liens peuvent se créer ou non, mais il y a peu d'exemples de substitution d'une famille, d'une parenté, d'une filiation à d'autres, selon les psychologues. Penser que cette

substitution se produirait de par le poids du biologique, c'est nier l'importance du symbolique, des sentiments, des apprentissages.

La revendication de la vérité génétique vise à satisfaire des intérêts individuels et variables, qu'il s'agisse du désir d'enfant, sur lequel il y aurait une analyse très profonde à conduire ou d'autres motivations, dans une totale indifférence à la contradiction et en référence à la modernité technique. Regardons le cas de la gestation pour autrui, prêt ou location d'utérus dont la légalisation est à l'étude. Elle peut être faite avec les gamètes des deux parents d'intention, ou avec ceux d'un seul, ou avec des gamètes autres que celles des parents d'intention, qui seront les parents par la filiation et le coeur. Elle peut être faite aussi avec un ovocyte de la gestatrice. La vérité génétique n'a que peu à voir avec cette fabrication d'un enfant, et la technique, par Fivete, n'est pas nouvelle.

Si loi il devait y avoir, l'encadrement devrait être extrêmement strict, ne serait-ce que pour éviter l'accumulation de problèmes impossibles à résoudre. La filiation devrait revenir au (x) parent (s) de volonté, non à la donneuse d'ovocytes ni à la prêteuse d'utérus, même si un droit de réflexion devrait être laissé à celle-ci. Il ne devrait pas être possible aux parents d'intention de récuser un enfant qui ne leur conviendrait pas.

En dehors de la filiation, cet usage dont on parle tant suscite bien des interrogations. Il semble en effet malvenu, en des temps d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes dans les faits et dans les esprits, de faire de certaines femmes, plus souvent nécessiteuses qu'altruistes, des individus dont la fonction et l'intérêt sont situés dans la reproduction. Cette façon de voir rejait sur le sexe féminin en son entier. Autre chose : il ne faudrait pas que soient autorisées par ce biais des pratiques interdites par la loi. Par exemple, la commercialisation clandestine des cellules et des utérus, même si la gratuité ou la simple indemnisation des frais est requise par la loi.

Il ne faudrait pas non plus que, contrairement à ce que proposait Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille, la gestation pour autrui se fasse en famille, une mère portant par exemple l'enfant de sa fille et de son gendre. Rappelons qu'en droit civil, l'union est interdite entre alliés dans la ligne directe : une femme ne saurait épouser le mari de sa fille. Aurait-elle alors la possibilité légale de porter son fruit ? Indépendamment de l'inceste du deuxième type, que constituerait à mes yeux le rapprochement intime de sa substance corporelle avec celle de sa fille.

Que penser enfin de la volonté d'égalité exprimée dans cette demande ? Si l'on s'en tient à la notion d'égalité, et pas seulement à l'égalité entre femmes stériles et fécondes ou entre femmes différemment stériles, il faut reconnaître que les hommes ont aussi le droit à la gestation pour autrui (ou à l'utérus artificiel s'il voit le jour) : le droit de tout homme à faire des enfants "tout seul".

Un Américain riche et misogyne s'est ainsi fait une famille de cinq enfants. L'histoire ne dit pas s'il a eu recours au diagnostic préimplantatoire pour n'avoir que des fils ! Ce qui se profile là est

un danger contre lequel l'espèce humaine s'est toujours prémunie : une société sans recours à l'altérité pour créer du lien social. Car il n'y a pas d'altérité dans l'exploitation de "ressources", ni d'égalité.

Il nous faut réfléchir aux mots et aux situations que nous croyons nouvelles pour vérifier s'ils portent ou non en germe des inégalités accrues ou des conséquences contraires à la règle. Non pas que les règles soient intangibles. Inventer des formes nouvelles de vie en société est une des prérogatives saisissantes de l'espèce humaine, à condition que la liberté des uns ne soit pas contraire à celle des autres ni à leur dignité.

Le primat du biologique est un leurre qui recouvre des contradictions et des intérêts multiformes ; et il convient de sauvegarder le caractère social de la filiation. Posons-nous la question à partir de la gestation pour autrui : si la mère n'est pas reconnue tout entière dans l'ovocyte ni même dans la parturition, pourquoi le père le serait-il dans le spermatozoïde ? Pourrait-on supprimer le caractère opposable du critère de vérité biologique pour ne garder que son aspect constructif qui permet de donner une filiation à des enfants dont le géniteur s'est esquivé ?

Professeur honoraire au Collège de France

Née en 1933, a succédé à Claude Lévi-Strauss au Collège de France où elle a développé ses recherches sur la parenté au sein du laboratoire d'anthropologie sociale. Elle a notamment publié "L'Exercice de la parenté" (Seuil, 1982), "Deux soeurs et leur mère" (Odile Jacob, 1995), et une autobiographie intellectuelle sous forme d'entretiens, "Une pensée en mouvement", (O. Jacob, 450 p., 27,90 €).

Article paru dans l'édition du 19.04.09

CULTURE

La Bibliothèque numérique mondiale, en ligne depuis le 21 avril, réduit la fracture culturelle entre Nord et Sud

LE MONDE | 23.04.

Au siège de l'Unesco, à Paris, mardi 21 avril, a été donné le coup d'envoi de la Bibliothèque numérique mondiale (BNM), en présence d'Abdul Waheed Khan, sous-directeur à l'ONU, de James H. Billington, directeur de la bibliothèque du Congrès aux Etats-Unis et principal promoteur du projet, et des dirigeants de plusieurs bibliothèques nationales, dont celles de Paris (BNF) ou d'Alexandrie. De fait, la BNM ne constitue pas une bibliothèque de plus. Il s'agit plutôt

d'un site Internet gratuit (www.wdl.org) qui propose une sélection de documents en provenance des fonds numérisés des grandes bibliothèques du monde.

Dans sa démarche, ce projet est à but éducatif, patrimonial et philanthropique. Il s'agit de réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud, en rendant accessibles au plus grand nombre des "*documents fondamentaux*" qui appartiennent à la culture planétaire (manuscrits, cartes, films), a précisé M. Billington, qui avait suggéré, en 2005, cette idée à l'Unesco.

Aujourd'hui, près de 1 250 documents, en provenance de neuf régions géographiques sont ainsi accessibles : 31 objets proviennent d'Océanie et du Pacifique, 133 d'Amérique du Nord, 380 d'Europe - le plus fort contingent. Ont été choisis en provenance de la BNF, entre autres, le premier enregistrement sonore de *La Marseillaise* et le manuscrit numérisé de *Carmen*. Figurent aussi parmi les trésors disponibles la reproduction de la plus ancienne écriture chinoise, ou encore une peinture vieille de 8 000 ans, représentant des antilopes d'Afrique du Sud.

La BNM offre des possibilités de recherche et de navigation en sept langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe) et propose des contenus dans plus de 40 langues. Les documents sont toujours présentés dans leur langue d'origine, mais des commentaires sont accessibles dans les autres langues. Pour assurer ces fonctions, la BNM a reçu le soutien technique des bibliothèques du Congrès et d'Alexandrie. Une trentaine de pays (Arabie saoudite, Brésil, Chine, Egypte, Etats-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Russie...) figurent aussi parmi les contributeurs financiers du projet. D'autres en sont partenaires, comme le Maroc ou le Mexique.

HYPER-SÉLECTIVITÉ

Selon James H. Billington, l'offre de la BNM n'entre "*absolument pas en compétition*" avec les autres bibliothèques numériques existantes, que ce soit Europeana ou Google. Elle se différencie, notamment, par sa dimension multilingue et par son hyper-sélectivité dans le choix des documents mis en ligne. La bibliothèque et le moteur de recherche américains sont d'ailleurs partenaires du site de l'Unesco.

Lancée en 2005, la bibliothèque numérique du géant américain Google s'est, elle, concentrée sur la numérisation des livres, en passant des accords avec de grandes universités américaines, puis européennes. Aujourd'hui, Google estime à environ 7 millions le nombre d'ouvrages accessibles sur son service "Recherche de livres".

Inaugurée en novembre 2008, Europeana, la bibliothèque en ligne européenne permet d'accéder à 4,6 millions de livres, cartes, photographies, films, journaux, et autres objets exposés dans des musées européens. Victime de son succès dès le jour de son ouverture, - enregistrant dix millions de clics -, elle a été contrainte de fermer le soir même. Le [site](#) a été relancé avant Noël 2008 avec des capacités renforcées. Selon des données fournies par la Commission européenne, le site compte actuellement en moyenne 40 000 visiteurs par jour.

Alain Beuve-Méry

Google en quête d'accords avec auteurs et éditeurs

Avant de signer en octobre 2008 un accord avec les associations d'auteurs et d'éditeurs américains, Google était en violation du droit d'auteur. La société a accepté de verser 125 millions de dollars (98 millions d'euros) pour financer un registre sur lequel les détenteurs de droits d'auteur pourront s'inscrire et toucher des dividendes. Cet accord doit être ratifié par la justice américaine. En France, les éditeurs et les auteurs ont jusqu'au 5 mai pour dire s'ils acceptent ou non les propositions de Google. A ce jour, il n'y a pas de position commune de la profession. Seul le groupe La Martinière a assigné en justice le moteur américain pour contrefaçon. Le procès doit se tenir en octobre.

DROIT ET SOCIETE

Jean-Michel Darrois, avocat d'affaires

"Le droit n'est pas assez présent dans notre société"

LE MONDE | 27.04.09

Le rapport sur l'avenir des professions juridiques, réalisé par l'avocat d'affaires Jean-Michel Darrois, à la demande de Nicolas Sarkozy et remis le 8 avril, propose de permettre aux avocats de réaliser des actes contresignés de même valeur que les actes authentiques des notaires. Cette réforme pourrait faire, d'ici à l'été, l'objet d'un amendement dans un texte soumis au Parlement.

Dans un entretien au *Monde*, M. Darrois plaide en faveur de la création d'une formation commune aux professions juridiques pour "remédier à l'isolement du juge".

Très attendu, votre rapport suscite finalement peu de critiques. Avez-vous fait un rapport trop consensuel ?

Nous avons voulu que l'entreprise et les individus prennent davantage en considération le droit, en proposant des solutions raisonnables pour moderniser nos professions. Nous voulons que les gens ne s'adressent pas seulement aux avocats pour divorcer ou parce qu'ils ont affaire à la justice, mais pour bénéficier d'une garantie juridique pour des actes plus quotidiens. Le droit n'est pas assez présent dans notre société, alors que les gens s'engagent lourdement quand ils signent des contrats ou des emprunts. L'avocat prendra la responsabilité de l'acte qu'il contresignera. Il s'engage auprès de son client et lui apporte une sécurité juridique. Cela ne remet pas en cause l'acte authentique des notaires.

J'ai été très frappé par notre audition des représentants de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), qui ont expliqué que, pour eux, l'avocat était l'homme du procès. Le métier d'avocat, c'est certes de plaider, mais, de plus en plus, aussi, de sortir de

l'enceinte judiciaire, en essayant par les conseils donnés de ne pas aller dans les tribunaux. Le procès est un acte pathologique, dans lequel les gens sont opposés les uns aux autres. On peut trouver des solutions avant et pendant le procès.

Il faut en finir avec le réflexe ancien des avocats : on va plaider, le juge décidera. C'est pour cela que nous souhaitons étendre l'aide juridictionnelle à tous ces actes qui servent à éviter le procès.

Le projet de créer des écoles de professionnels du droit ne signe-t-il pas la fin programmée de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) ?

Nous souhaitons permettre un rapprochement des métiers du droit et une meilleure circulation entre ces professions. Il est logique de prévoir une ouverture de la formation et que les pratiques professionnelles soient enseignées à tous dans des écoles communes que nous proposons de créer après le master. Nous ne proposons pas la disparition de l'ENM, mais nous voulons remédier à l'isolement des juges, par cette formation commune. L'ENM sera l'une des écoles d'application, qui reposeront principalement sur l'organisation de stages. Rien n'empêche d'y prévoir des cours théoriques. L'ENM doit former des magistrats indépendants. Nous ne voulons pas en faire des magistrats inféodés au pouvoir.

Que pensez-vous des préconisations du comité Léger sur la suppression du juge d'instruction ?

Cela me paraît une bonne chose. Le juge d'instruction ne pouvait pas instruire à charge et à décharge. Pour autant, le parquet peut-il être à charge et à décharge ? Il faut que les avocats s'organisent pour jouer pleinement leur rôle et demander des actes à un parquet qui a davantage l'habitude de travailler en équipe. L'avocat doit intervenir le plus en amont possible. Il ne doit pas seulement assister à l'interrogatoire de son client mais aussi avoir accès à son dossier, être présent tout au long de l'enquête. Si les avocats ne sont pas en mesure de faire face au parquet, la réforme échouera, l'enquête passera simplement des mains du juge à celles du procureur.

Propos recueillis par Alain Salles

URBANISMES / PROJETS

Grand Paris : une rocade de métro élevée au rang de chantier présidentiel

LE MONDE | 29.04.09

Georges Pompidou a laissé le centre Beaubourg, François Mitterrand a inauguré la Pyramide du Louvre, Jacques Chirac a voulu le Musée des Arts premiers. Dans la lignée de ses prédécesseurs, Nicolas Sarkozy tient son grand chantier présidentiel : un métro automatique de 130 kilomètres qui servirait la capitale et fonctionnerait jour et nuit. *"C'est tout de même bien pour laisser sa marque dans l'histoire de Paris"*, fait-on remarquer à l'Elysée. Ce grand projet coûtera plus de 20 milliards d'euros. Il sera lancé en 2012 et achevé en douze ans. Il nécessitera une loi pour raccourcir les délais de réalisation actuels des grandes infrastructures.

Le chef de l'Etat devait dévoiler son grand dessein, mercredi 29 avril, lors de l'inauguration de l'exposition consacrée aux travaux des dix équipes d'architectes de renom qui ont participé à la consultation initiée par M. Sarkozy sur le *"grand pari de l'agglomération parisienne"*.

Pour réaliser le Grand Paris qu'il appelle de ses vœux, M. Sarkozy a abandonné - à ce stade - l'idée d'une réforme institutionnelle. Sans passer par une refonte administrative qui risque de heurter les élus, il n'a pas renoncé, en revanche, à unifier Paris et les villes qui l'entourent. Pour que les habitants de l'agglomération parisienne se sentent appartenir à un même territoire, *"il faut que les citoyens soient égaux en terme d'accès à Paris quel que soit l'endroit où ils habitent dans la métropole"*, explique-t-on à l'Elysée.

Après l'aventure du métro dans la première moitié du XX^e siècle, la réalisation du RER lancée par le général de Gaulle en 1965 et inaugurée en 1977, Nicolas Sarkozy justifie ainsi sa volonté de lancer une troisième *"révolution"* des transports des Franciliens.

M. Sarkozy devait annoncer, mercredi, un plan d'investissement global de 35 milliards d'euros sur 12 ans. Soit 20 milliards de plus que ce que la Région et l'Etat ont d'ores et déjà prévu de dépenser dans les 15 ans qui viennent. Cet effort financier supplémentaire devrait être financé par un emprunt sur une durée de cinquante ans. Jusqu'à présent, l'Etat et la région se gardaient de recourir aux banques. Les investissements ont été uniquement fonction des recettes tirées de l'exploitation du réseau et des subventions de l'Etat à la SNCF et à la RATP.

NOUVELLE TAXE

Pour rembourser le futur emprunt - qui pourrait être souscrit par un opérateur public ou privé - il faudra dégager chaque année 1,4 milliard d'euros. *"Toutes les pistes vont être explorées"*, indique l'Elysée. Sont ainsi envisagées l'augmentation du prix des tickets de transport, la remise en question de certaines exonérations, la hausse des taxes que versent les entreprises au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), la réévaluation de la redevance sur les bureaux. Enfin l'Elysée évoque l'idée de soumettre les promoteurs qui construiront le long de la future rocade de métro à une taxe sur la plus-value foncière qu'ils retireront de la bonne desserte des nouveaux immeubles.

Une mission devrait être confiée à un groupe de parlementaires piloté par le député Gilles Carrez (UMP, Val-de-Marne) pour réfléchir aux modalités de financement du plan transports. Elle devrait rendre ses conclusions d'ici deux mois.

Pour lancer son projet pharaonique, M. Sarkozy a besoin de l'accord des élus. S'il entend les brusquer, il ne veut pas les braquer. Le chef de l'Etat devait donc préciser, mercredi, que le grand projet de rocade de métro autour de Paris n'absorbera pas les moyens financiers prévus pour améliorer le réseau existant et lancer les projets "déjà dans les tuyaux" (prolongation des lignes de métro, amélioration du réseau RER).

En plaçant les transports au coeur de son projet de Grand Paris, M. Sarkozy tente aussi de faire la synthèse entre les travaux des dix équipes d'architectes qui ont toutes insisté sur la nécessité d'améliorer les déplacements pour faire de Paris une métropole de rang mondial.

Le chef de l'Etat tient compte surtout de la "vision" de Christian Blanc, le secrétaire d'Etat chargé de la région-capitale. Ancien patron de la RATP, celui-ci a convaincu M. Sarkozy de réaliser une rocade automatique qui relierait les principaux pôles de développement économiques de la Région. Ce futur mode de déplacement est considéré par M. Blanc comme stratégique pour améliorer l'attractivité économique de l'Ile-de-France. Reste encore à préciser le tracé du futur métro.

En se montrant soucieux d'apporter un remède aux difficultés des Franciliens pour se déplacer, M. Sarkozy espère ainsi se prévaloir de trouver les solutions que les élus, majoritairement à gauche en Ile-de-France n'ont pas réussi à fournir. Le premier coup de pioche de la future rocade est prévu pour 2012. Année d'élection présidentielle.

Béatrice Jérôme

Trois objectifs pour le Grand Paris

Nicolas Sarkozy se fixe trois objectifs chiffrés dans son projet de Grand Paris : 70 000 logements de plus par an, soit le double de l'effort actuel, grâce à l'assouplissement des règles d'urbanisme et à une meilleure utilisation de réserves foncières existantes.

En outre, un million d'emplois supplémentaires devraient être créés en vingt ans. A cela s'ajoute une "dizaine de territoires économiques" dont le développement est jugé prioritaire. Parmi ceux-ci, figurent le plateau de Saclay, la future "vallée des biotechnologies" à cheval entre le sud de Paris et Ivry-sur-Seine et le quartier de la Défense.

SOCIETE / TRAVAIL

Compte rendu

Concilier travail et vie de famille reste compliqué

LE MONDE | 29.04.09

Parce que la vie familiale relevait à leurs yeux de la sphère privée, les entreprises ont longtemps négligé les politiques de conciliation entre le travail et la famille. Mais depuis le début des années 2000, le vent a tourné : poussées par les instances européennes et les gouvernements français, elles sont aujourd'hui sommées, au nom de l'égalité hommes-femmes, d'inventer des politiques de soutien à la parentalité.

Mise en place, en 2004, du crédit d'impôt famille destiné à favoriser la création de crèches, lancement, en 2006, de chèques emploi-service pour financer les modes de garde : les pouvoirs publics demandent aux entreprises d'accompagner l'une des révolutions du XX^e siècle, le travail féminin. De 1962 à 2005, le taux d'activité des femmes est passé de 42 % à 82 % : près de 60 % des enfants de moins de 6 ans grandissent désormais au sein de couples "bi-actifs".

Pour mesurer les efforts des employeurs, l'Institut national des études démographiques (INED) a réalisé, en 2004-2005, une grande enquête sur les politiques de conciliation des entreprises (*Entre famille et travail*, éd. La Découverte, 500 p., 27 euros). Près de 10 000 personnes de 20 à 49 ans et plus de 2 500 entreprises de plus de vingt salariés ont été interrogées. Il s'agit, précise l'économiste Thomas Piketty dans sa préface, de *"l'enquête la plus ambitieuse menée à ce jour sur l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle"*.

Premier constat : malgré les efforts du secteur public et des grandes entreprises, les politiques de conciliation restent rares. Plus de la moitié des établissements (20 % des salariés) n'offrent quasiment aucun soutien à la parentalité. *"Les aides ne sont pas toujours bien ciblées et elles ne font que rarement l'objet d'une politique cohérente et délibérée"*, notent les chercheuses qui ont coordonné l'enquête, Ariane Pailhé et Anne Solaz.

Les entreprises font des gestes : beaucoup d'établissements ont ainsi mis en place des prestations financières à destination des familles, qu'il s'agisse de complément d'indemnisation aux congés maternité et paternité, de primes à la naissance ou d'aides aux frais de garde. Mais les services, notamment les crèches, restent rarissimes : en 2005, elles concernaient à peine 3 % des établissements.

Surtout, les entreprises rechignent à répondre à la principale revendication des salariés : l'introduction d'une certaine souplesse dans les horaires. *"Lorsque des ajustements existent, ils concernent bien plus souvent des événements rares que l'organisation quotidienne du travail, constatent M^{mes} Pailhé et Solaz. Ainsi, des assouplissements d'horaires sont souvent permis de façon ponctuelle le jour de la rentrée scolaire ou, parfois, en cas d'enfant malade, mais il existe peu d'aménagements réguliers."*

Deuxième constat : contrairement à ce que l'on dit souvent, l'entreprise est un lieu où les dissymétries hommes-femmes restent encore très marquées. Avant même de choisir un emploi, les femmes anticipent le fait qu'elles assumeront en moyenne 80 % du noyau dur des tâches domestiques : elles accordent beaucoup plus d'importance que les hommes aux horaires, ce qui les cantonne souvent dans les emplois de "petits temps" (temps partiel).

Mais l'enquête de l'INED montre que la dissymétrie vient aussi du regard des employeurs : lorsqu'un enfant est malade, ils sont plus tolérants envers l'absence d'une femme que celle d'un homme. *"Les entreprises attendent une disponibilité plus grande de la part des hommes,* souligne Ariane Pailhé. *Les hommes qui assument leurs responsabilités familiales craignent la réprobation de leurs supérieurs et de leurs pairs."*

RÉUNIONS À 19 HEURES

Pour les chercheurs qui ont participé à ce travail, la conciliation travail-famille passe donc par une réflexion approfondie sur l'organisation du travail. Il faut, affirment-ils, rompre avec les cultures d'entreprises qui font de la présence un signe de motivation. *"Tant que les réunions importantes se tiendront à 19 heures, il est sans doute vain d'espérer une réelle égalité hommes-femmes dans les carrières professionnelles et les tâches domestiques"*, écrit M. Piketty.

Ils plaident aussi pour des politiques publiques ambitieuses - développement massif des modes de garde et création d'un congé parental plus court, mieux rémunéré et mieux partagé avec le père. Nicolas Sarkozy a promis au printemps une réforme du congé parental mais en matière d'offre de garde, les ambitions, en un an, ont été sérieusement revues à la baisse : après avoir annoncé la création de 350 000 places d'accueil pour les moins de 3 ans d'ici à 2012, le gouvernement évoque maintenant le chiffre de 200 000 places.

Anne Chemin